

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 3 MARS 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le TROIS du mois de MARS, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire**,
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO, Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON,
Adjoints au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Christine GENTELET, Sylvie BÉCHET, M. Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Philippe LETENNEUR, Mme Ghislaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Mme Ghislaine DENNEBOUY, M. Edouard ROULLAND, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Nicole HAMEL**, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Gérard BRÉBANT), **M. Jean-Louis VALENTIN**, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Christian LAMOTTE), **M. Damien FORTIN**, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Ghislaine DENNEBOUY), **M. Christian LE BRIS**, Conseiller Municipal (pouvoir à M. Philippe LETENNEUR).

M. Edouard ROULLAND a été élu Secrétaire.

Date de convocation : 24/02/2014
Date d'affichage : 24/02/2014
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 25
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 3 mars 2014 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

L'arrêté de fusion du Préfet pour la création de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin comprend en annexe les statuts des deux Communautés de Communes du Bocage Valognais et de Bricquebec en Cotentin. Les compétences transférées sont donc celles reprises dans les deux statuts.

Le Comité de suivi et les groupes de travail regroupant des représentants des deux EPCI, constitués pour la mise en place de la fusion, ont travaillé sur la rédaction des statuts de la CCCC afin d'harmoniser les compétences et les pratiques. Le projet de statuts a donc été établi sur la base des compétences exercées par les EPCI fusionnés en les élargissant à l'ensemble du territoire, ou en les restituant lorsque les groupes de travail et le comité de pilotage ont considéré que la gestion de cette compétence à la nouvelle échelle intercommunale n'était pas pertinente ou lorsque la définition de l'intérêt communautaire demandait un travail plus important avant d'envisager un élargissement de la compétence.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale, réunie le 24 février, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (*M. Beaussaron, Mme Mouchel, MM. Besselièvre, Lenoble et Goujon*), à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le projet de rédaction de statuts de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

2. Elargissement du chemin de la Chesnée - acquisition de bandes de terrain.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme, réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition de parcelles de terrain, cadastrées section AR n° 116, 117, 118 et 121, appartenant à la SARL POSÉIDON, pour permettre l'élargissement du chemin de la Chesnée.

3. Rue es Meslands – cession d’une bande de terrain.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession d’une parcelle de terrain, cadastrée section ZE n° 269, d’une superficie totale de 65 ca, à Monsieur et Madame Philippe CAILLOT, domiciliés rue es Meslands, afin de procéder à une régularisation foncière.

4. Extension du parking de la gare – acquisition de parcelles supplémentaires.

Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé l’acquisition de la « Cour des Marchandises » de la SNCF, afin de permettre l’agrandissement du parking actuel de la gare.

Les deux parcelles enclavées, cadastrées section AN 440 et AN 442, propriété de la SNCF, contigües à ce terrain, ont été proposées aux riverains. Ceux-ci les ayant refusées, la SNCF propose de les intégrer à la précédente vente à la Ville sans en modifier le prix.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre du Vie – Urbanisme, réunie le 24 février, l’Assemblée communale, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à cette acquisition supplémentaire.

5. Mise à disposition à titre précaire et révocable des herbages communaux.

Chaque année, la Ville de Valognes consent à titre précaire et révocable la mise à disposition d’herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d’une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain.

Pour 2014, il est proposé une majoration de 2,63 % par rapport à 2013.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **FIXE**, pour l’année 2014, les tarifs de mise à disposition de ces herbages, de la façon suivante :

- Terre de bonne qualité : 173,00 € l’hectare
- Terre de qualité inférieure : 149,00 € l’hectare
- Terrains acquis des Consorts Pezet : 114,00 € l’hectare.

6. Actions en faveur de la jeunesse – Projet Éducatif Social et Local – Passation d’un nouveau Contrat Éducatif Local et approbation du Programme d’actions 2014.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Éducatif Social et Local réuni le 6 février et sur avis de sa Commission Jeunesse – Temps Libre – Vie associative réunie le 17 février, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation d'un nouveau Contrat Éducatif Local pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Ce contrat signé avec différents partenaires (DDCS, Éducation Nationale, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales et Mutualité Sociale Agricole) s'adresse à tous les jeunes âgés de 3 à 25 ans et vise à créer ou développer des actions durant le temps périscolaire et extrascolaire.
- Et **APPROUVE** le programme d'actions 2014.

7. Actions en faveur de la jeunesse - Passation d'une convention dans le cadre de l'opération « Ticket Temps Libre - vacances d'hiver 2014 ».

Sur avis de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative réunie le 17 février, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention avec « les Éditions Terrains de Jeux » de Damville (27240), pour l'organisation d'un atelier de création d'une web radio et d'un web documentaire dans le cadre de l'opération Ticket Temps Libre - vacances d'hiver 2014, programmé du 3 au 7 mars pour 14 enfants âgés de 11 à 15 ans, à l'Hôtel-Dieu - Coût global : 1.300 € TTC.

8. Actions en faveur de la jeunesse - Accueil Collectif de Mineurs - Modification du règlement intérieur.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes du Bocage Valognais avec la Communauté de Communes de Bricquebec en Cotentin, formant maintenant la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, il convient de modifier le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs régissant les activités organisées dans le cadre des Mercredis-Loisirs et des Petites Vacances scolaires.

Sur avis de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative, réunie le 17 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** le nouveau règlement intérieur de l'ACM afin d'élargir l'ouverture des activités aux enfants scolarisés à Valognes et domiciliés à Valognes ou sur le nouveau territoire communautaire.

9. Passation d'une convention d'objectifs et de financement « aide spécifique - rythmes éducatifs » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche.

Dans le cadre de sa politique en direction des temps libres des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche contribue à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs. A ce titre, elle soutient les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès de la DDCS, en versant une « aide spécifique - rythmes éducatifs ».

Suite à l'application par la Ville de la réforme sur l'aménagement des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013-2014,
 Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale, réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d'une convention d'objectifs et de financement « Aide spécifique - rythmes éducatifs » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche.

10. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale, consultée le 24 février, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux, afin de tenir compte des mouvements de personnel et de permettre la nomination des agents inscrits sur liste d'aptitude suite à l'obtention de concours,
- le renouvellement d'un contrat de travail,
- la modification de la rémunération de personnel en contrat à durée indéterminée,
- le recrutement de personnel non titulaire et de personnel saisonnier dans les Services Municipaux, pour l'année 2014,
- le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis rue des Artisans, au Centre de Gestion et au CNFPT,
- la passation d'une nouvelle convention de mutualisation des moyens avec la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

11. Foyer-logement avenue Jean Monnet - Demande de garantie d'emprunt pour 35 logements.

Afin de financer la construction de 35 logements locatifs sur un terrain sis 47 avenue Jean Monnet, la SA HLM du Cotentin va contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt « PLUS » d'un montant de 3.934.433 €. A cet effet, la SA a sollicité la garantie de la Ville pour le remboursement de cet emprunt.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial, Administration générale, réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCORDE** la garantie de la Ville à la SA HLM du Cotentin.

12. Reprise de concessions au cimetière d'Alleaume.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration générale réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la reprise des concessions au cimetière d'Alleaume, concessions arrivées à échéance et dont l'état présente un caractère manifeste d'abandon.

13. Renouveaulement de l'adhésion aux différents fonds d'aide sociale.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration générale, réunie le 24 février, l'Assemblée communale, comme chaque année, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** au renouvellement en 2014 de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'action sociale suivants :

✓ Fonds de Solidarité pour le Logement – F.S.L. - correspondant à une participation de 0,80 € par habitant.

✓ Fonds d'Aide aux Jeunes – F.A.J. - correspondant à une participation de 0,23 € par habitant.

14. Création d'une facturation pour perte de clés.

Lors de locations ou prêts de salle, diverses clés ont été perdues. Afin de dédommager la Collectivité, il est proposé d'en facturer le remplacement aux personnes ou associations concernées.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration générale réunie le 24 février, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le remboursement par les Intéressés, des clés et accessoires remplacés, selon la facture acquittée par la ville.

15. Allocation de subventions municipales au titre de l'exercice 2014.

Sur avis du groupe de travail réuni le 12 février et après examen par sa Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration générale, réunie le 24 février, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** des subventions aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité leur renouvellement.

Ont quitté la salle au moment du vote des subventions suivantes :

* OGEC : Mme Patricia THOMAS

* Valognes Commerces : Mme Sylvie BÉCHET

* Valognes Familles : Mme Anne-Marie MOUCHEL

* Enfantscène : M. Christian LAMOTTE

* Amicale Laïque : M. Jean LENOBLE

* Comice agricole : M. Edouard ROULLAND

* Les Jardins d'Alauna : Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE

*Tableau affiché
dans le hall*

16. Comptes - Budgets - Fiscalité.

SORTIE de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, POUR LA PRÉSENTATION par Monsieur Christian LAMOTTE, Premier Adjoint, DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013 AVEC AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 24 |
| Nombre de pouvoirs : | 4 |
| Nombre de votants : | 28 |

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale du 24 février en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur LAMOTTE propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------|------------|
| DEPENSES REALISEES : | 3.995,00 € |
| RECETTES REALISEES : | 3.934,00 € |

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Résultat de clôture : | 1.199,18 € |
| Affectation du résultat 2013 : | - € |

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT LA BOUCHETTERIE

Section de fonctionnement :

| | |
|----------------------|--------------|
| DEPENSES REALISEES : | 150.493,96 € |
| RECETTES REALISEES : | - € |

Section d'investissement :

| | |
|----------------------|--------------|
| DEPENSES REALISEES : | - € |
| RECETTES REALISEES : | 148.687,85 € |

| | |
|------------------------------|-----|
| Résultat de clôture : | - € |
|------------------------------|-----|

VOTE Pour : 28 Contre : - Abstention : -

Les travaux étant entièrement terminés et toutes les écritures enregistrées, le Conseil Municipal **CLÔTURE** ledit budget au 31 décembre 2013.

| | | |
|-----------------------------------|--|---------------------|
| Section d'investissement : | | |
| DEPENSES REALISEES : | | 422.768,00 € |
| RECETTES REALISEES | | 623.927,51 € |
| Résultat de clôture : | | 860.600,75 € |

Affectation du résultat 2013

| | | |
|--|--|--------------|
| Recettes d'investissement | | |
| (Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés) | | 150.000,00 € |
| Recettes d'exploitation | | |
| (Article 002 – Excédent reporté) | | 178.762,29 € |

VOTE

| | | |
|---|------------|----------------|
| - Section d'exploitation avec affectation du résultat : | | |
| Pour : 28 | Contre : - | Abstention : - |
| - Section d'investissement : | | |
| Pour : 28 | Contre : - | Abstention : - |

VILLE DE VALOGNES

| | | |
|--|--|-----------------------|
| Section de fonctionnement : | | |
| DEPENSES REALISEES : | | 9.233.262,1 € |
| RECETTES REALISEES : | | 11.507.898,65 € |
| Section d'investissement : | | |
| DEPENSES REALISEES : | | 6.407.635,85 € |
| RECETTES REALISEES : | | 6.268.012,31 € |
| Résultat global de fonctionnement | | 5.599.220,16 € |

Affectation du résultat 2013 :

| | | |
|--|--|----------------|
| Recettes d'investissement | | |
| (Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés) | | 2.500.000,00 € |
| Recettes de fonctionnement | | |
| (Article 002 – Excédent reporté) | | 1.459.428,75 € |

VOTE

| | | |
|--|------------|----------------|
| - Section de fonctionnement avec affectation du résultat : | | |
| Pour : 28 | Contre : - | Abstention : - |
| - Section d'investissement : | | |
| Pour : 28 | Contre : - | Abstention : - |

RETOUR de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, POUR LA PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 25 |
| Nombre de pouvoirs : | 4 |
| Nombre de votants : | 29 |

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, sauf observation particulière, d'adopter chacun des budgets annexes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

SERVICE DES POMPES FUNEBRES - 2014

♦ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **5.199,18 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - 2014

♦ *équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à :* **3.000,00 €**

VOTE Pour : 29 Contre : - Abstention : -

Monsieur le Maire propose ensuite d'adopter, par un vote à main levée, au fur et à mesure de leur présentation par Monsieur LAMOTTE, Premier Adjoint, **les budgets primitifs du Service Communal de l'Eau et de l'Assainissement** à partir des vues d'ensemble.

SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

Section d'exploitation :

| | |
|------------|--------------|
| DEPENSES : | 867.195,88 € |
| RECETTES : | 867.195,88 € |

Section d'investissement :

| | |
|------------|--------------|
| DEPENSES : | 812.762,43 € |
| RECETTES : | 812.762,43 € |

VOTE

Section d'exploitation :

Pour : **29** Contre : - Abstention : -

Section d'investissement :

Pour : **29** Contre : - Abstention : -

8,50 €

Participation pour le financement à
l'assainissement collectif reste à :

VOTE :

Pour : 28

Contre : 1
(M. GOUJON)

Abstention : -

En ce qui concerne **le budget principal de la Ville de Valognes**, Monsieur le Maire propose d'examiner les vues d'ensemble de la section de fonctionnement et le détail des inscriptions proposées en section d'investissement, section présentée par Monsieur LAMOTTE.

VILLE DE VALOGNES**Section de fonctionnement :**

| | |
|------------|-----------------|
| DEPENSES : | 12.107.157,75 € |
| RECETTES : | 12.107.157,75 € |

Section d'investissement :

| | |
|------------|----------------|
| DEPENSES : | 9.081.305,41 € |
| RECETTES : | 9.081.305,41 € |

Le Maire propose de recourir au vote à main levée pour l'adoption de ce budget, proposition acceptée à l'unanimité

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Nombre de Conseillers présents : | 25 |
| Nombre de pouvoirs : | 4 |
| Nombre de votants : | 29 |

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Sur avis de la Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale de la Collectivité consultée lors de sa réunion du 24 février 2014, le Conseil Municipal,

* **ADOpte** comme suit par chapitre, la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2014 de la Ville de Valognes et la section d'investissement selon les montants présentés :

